



## AMÉNAGEMENT 2020 DES PROGRAMMES EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Ces propositions s'appuient sur les recommandations de l'IGESR.

**En faisant référence aux textes réglementaires déjà en vigueur pour la certification en EPS, il n'est pas nécessaire d'adapter les programmes de la discipline. Ces derniers sont aussi suffisamment ouverts pour permettre des aménagements au cours de l'année en termes d'exigences d'acquisitions.**

**La certification en EPS pour les classes à examens s'effectue sur des épreuves en CCF. Ces épreuves sont construites sur des protocoles qui valident un niveau d'acquisitions sur l'ensemble du parcours de formation des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale. Des indicateurs de niveaux révèlent les acquisitions atteintes selon 3 ou 4 critères.**

**Compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire (semaines d'enseignement en moins, reprise alternée, interdiction d'accès aux installations sportives), les évolutions ou modifications des ensembles certificatifs seront possibles ultérieurement. La commission académique d'harmonisation des notes constituera, le moment venu, un outil d'appréciation des situations singulières et contextuelles pour chacun des établissements. Dans ce cas 2 CCF sur les 3 prévus initialement seront retenus uniquement. Dans la voie professionnelle, il est aussi envisageable de retenir une note de CCF de l'année précédente.**

Les informations de l'IGESR s'appuient aussi sur l'argument selon lequel, en métropole cette année, de nombreuses semaines d'enseignement n'ont pas pu se tenir en raison des grèves (réforme des retraites, gilets jaunes, E3C etc..)